

40	15/05/2018	BE 0403.219.397	67	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18131.00036	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **SOFINA S.A.**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue de l'Industrie

N°: 31

Boîte:

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0403.219.397

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

29-05-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

03-05-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2017

au

31-12-2017

Exercice précédent du

01-01-2016

au

31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.4, C 6.3.6, C 6.8, C 6.17, C 6.20, C 9

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

MONSIEUR VEREY David

Airlie Gardens 3
W 8 7AJ Londres
ROYAUME-UNI

Président du Conseil d'Administration

MONSIEUR LANCKSWEERT Dominique

Queensgate 56
SW7 5JW London
ROYAUME-UNI

Vice-président du Conseil d'Administration

MONSIEUR BOËL Harold

Avenue des Orangers 16
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur délégué

MONSIEUR BOËL Nicolas

Avenues des Grands Prix 75/14
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur

MONSIEUR EMSENS Jacques

Avenues des Fleurs 9
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur

MONSIEUR SINGH Analijt

Aurangzebroad 15
110011 New Delhi
INDE

Administrateur

MADAME PLOIX Hélène

Quai des Orfèvres 42
75001 Paris
FRANCE

Administrateur

MONSIEUR VERHOFSTADT Guy

Lievestraat 2

9000 Gent
BELGIQUE

Administrateur

MONSIEUR TILMANT Michel

Rue du Moulin 10
1310 La Hulpe
BELGIQUE

Administrateur

MONSIEUR PEUGEOT Robert

Boulevard Suchet 7
75016 Paris
FRANCE

Administrateur

COMTE DE MEEÛS D'ARGENTEUIL Laurent

Howley Place 6
W2 1XA London
ROYAUME-UNI

Administrateur

MADAME SIOEN Michèle

Astridlaan 14
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Début de mandat: 01-12-2016

Fin de mandat: 03-05-2018

Administrateur

MADAME STRÖMBERG Charlotte

Skogsvägen 20
122 62 Enskede
SUÈDE

Début de mandat: 04-05-2017

Administrateur

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES SC s.f. SCRL (B00021)

BE 0429.053.863
Gateway building, Luchthaven Nationaal 1/J
1930 Zaventem
BELGIQUE

Début de mandat: 04-05-2017

Fin de mandat: 07-05-2020

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

MONSIEUR NYS Eric (A01202)

Gateway building, Luchthaven Nationaal 1/J
1930 Zaventem
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.979.577.459</u>	<u>1.734.826.266</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	21.320	43.218
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	11.072.957	573.621
Terrains et constructions		22	10.540.774	
Installations, machines et outillage		23	14.219	
Mobilier et matériel roulant		24	324.633	383.368
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	193.331	190.253
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	1.968.483.181	1.734.209.426
Entreprises liées	6.15	280/1	441.796.187	749.771.641
Participations		280	438.196.187	749.771.641
Créances		281	3.600.000	
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.320.275.550	826.325.919
Participations		282	1.313.950.027	826.325.919
Créances		283	6.325.523	
Autres immobilisations financières		284/8	206.411.444	158.111.866
Actions et parts		284	206.247.209	155.939.878
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	164.236	2.171.988
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>940.485.419</u>	<u>59.510.582</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	235.076.144	1.462.615
Créances commerciales		40	19.509	680.769
Autres créances		41	235.056.635	781.846
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	205.611.739	53.987.663
Actions propres		50	56.202.993	51.520.059
Autres placements		51/53	149.408.746	2.467.604
Valeurs disponibles		54/58	499.593.949	3.893.187
Comptes de régularisation	6.6	490/1	203.586	167.117
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>2.920.062.878</u>	<u>1.794.336.847</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>2.532.178.914</u>	<u>1.546.028.314</u>
Capital	6.7.1	10	79.734.940	79.734.940
Capital souscrit		100	79.734.940	79.734.940
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	4.419.858	4.419.858
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	1.211.419.233	1.185.902.911
Réserve légale		130	7.973.494	7.973.494
Réserves indisponibles		131	81.023.278	76.340.344
Pour actions propres		1310	56.202.993	51.520.059
Autres		1311	24.820.285	24.820.285
Réserves immunisées		132	186.778.345	161.262.023
Réserves disponibles		133	935.644.116	940.327.050
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.236.498.256	275.970.605
Subsides en capital		15	106.627	
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>9.558.287</u>	<u>11.018.827</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	7.315.075	11.018.827
Pensions et obligations similaires		160	7.315.075	11.018.827
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168	2.243.212	
DETTES		17/49	<u>378.325.677</u>	<u>237.289.706</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	373.932.699	234.931.100
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.459.103	512.695
Fournisseurs		440/4	1.459.103	512.695
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.262.313	3.863.242
Impôts		450/3	313.186	171.670
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.949.127	3.691.572
Autres dettes		47/48	370.211.283	230.555.163
Comptes de régularisation	6.9	492/3	4.392.978	2.358.606
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>2.920.062.878</u>	<u>1.794.336.847</u>

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	7.496.633	5.287.819
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.330.176	1.430.923
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	4.113.516	3.163.524
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.052.941	693.372
Coût des ventes et des prestations		60/66A	19.340.539	27.909.893
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	11.786.456	11.253.827
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	9.252.128	11.138.989
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	601.654	92.561
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-3.703.752	3.501.301
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.404.054	1.923.215
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-11.843.906	-22.622.074
Produits financiers		75/76B	1.117.788.307	285.263.048
Produits financiers récurrents		75	945.014.246	162.819.744
Produits des immobilisations financières		750	891.744.449	143.710.571
Produits des actifs circulants		751	91.516	31.277
Autres produits financiers	6.11	752/9	53.178.281	19.077.897
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	172.774.061	122.443.304
Charges financières		65/66B	26.027.676	118.244.406
Charges financières récurrentes	6.11	65	13.845.308	45.005.360
Charges des dettes		650	57.196	3.343.191
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	13.788.112	41.662.169
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	12.182.367	73.239.045
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	1.079.916.725	144.396.569
Prélèvements sur les impôts différés		780	188.556	
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	533.319	426.936
Impôts		670/3	582.262	426.936
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	48.942	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	1.079.571.962	143.969.633
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	210.708	30.893.791
Transfert aux réserves immunisées		689	25.837.165	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	1.053.945.504	174.863.425

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.329.916.109	365.391.973
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.053.945.504	174.863.425
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	275.970.605	190.528.548
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	1.236.498.256	275.970.605
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	93.417.854	89.421.368
Rémunération du capital		694	91.496.429	87.582.143
Administrateurs ou gérants		695	1.921.425	1.839.225
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	294.544
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	294.544	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	XXXXXXXXXX	251.326
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	21.898	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	273.224	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>21.320</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	17.394.859	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	17.394.859	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	449.606	
Repris	8281	634.596	
Acquis de tiers	8291	7.039.075	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	6.854.085	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	10.540.774	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	22.031	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	22.031	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.787	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292	6.025	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	7.811	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	14.219	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	1.320.959
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	71.620	
Cessions et désaffectations	8173	41.970	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.350.609	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	937.591
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	107.416	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293	22.939	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	41.970	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.025.976	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	324.633	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	258.805
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	24.024	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	8185		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	282.829	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	8245		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	68.551
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	20.946	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	8315		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	89.497	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	<u>193.331</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	749.771.902
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	147.752.175	
Cessions et retraits	8371	446.283.580	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	451.240.497	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	261
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	288	
Reprises	8481	3.380.101	
Acquises de tiers	8491	16.423.862	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	13.044.310	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>438.196.187</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	3.600.000	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281	<u>3.600.000</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	974.212.845
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	813.542.440	
Cessions et retraits	8372	440.338.803	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	1.347.416.481	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	147.886.926
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	6.048.686	
Reprises	8482	43.794.942	
Acquises de tiers	8492	3.160.593	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	79.834.809	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	33.466.454	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	<u>1.313.950.027</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	6.325.523	
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283	<u>6.325.523</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	168.195.723
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	81.695.594	
Cessions et retraits	8373	24.924.279	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	224.967.038	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	12.255.845
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	5.053.839	
Reprises	8483	514.859	
Acquises de tiers	8493	3.219.800	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	1.294.795	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	18.719.830	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>206.247.209</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>2.171.988</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	1.993.039	
Réductions de valeur actées	8603	14.713	
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>164.236</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	<u>175.495</u>	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
ADVENT MANAGEMENT BELGIUM BE 0423.386.786 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2017	EUR	170.661.753	1.568.338
FINABRU BE 0832.085.301 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions ordinaires	12.478	62,39	37,61	31-12-2017	EUR	204.790.175	584.795
INTERAMERICAN FINANCE Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions ordinaires	7.488	100		31-12-2017	EUR	71.064.790	5.719.641
INTEREALTY FIN. Société anonyme Schiphol Boulevard 231B 1118 Schiphol PAYS-BAS	Actions Ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2017	EUR	37.511.580	19.954.631
SOBELDEV BE 0443.974.542 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek					31-12-2017	EUR	9.163.556	3.403.265

BELGIQUE	Actions ordinaires A et B	177.401	99,99	0,01				
SOFINA ASIA PRIVATE Limited Company Amoy Street 03-01 069928 Singapour SINGAPOUR	Actions ordinaires	4.500	100		31-12-2017	SGD	709.217	161.387
SOFILEC Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions ordinaires	21.995	99,98	0,02	31-12-2017	EUR	75.521.244	2.904.019
SOFINA CAPITAL LU Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions ordinaires	5.843.088	100		31-12-2017	EUR	1.245.073.023	-46.191.327
ADVENT BELGIUM BE 0423.759.940 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions ordinaires A et B	50.000	100		31-12-2017	EUR	24.836	-289
GROUPE PETIT FORESTIER Société anonyme Route de Tremblay 11 93420 Villepinte FRANCE	Actions Ordinaires	1.244.172	43,27		31-12-2016	EUR	332.645.000	270.000
BIOMERIEUX Société anonyme Chemin de l'Orme 376 69280 Marcy L'Etoile FRANCE					31-12-2016	EUR	942.800.000	69.100.000

	Actions Ordinaires	2.506.857	2,12				
ETN FRANZ COLRUYT BE 0400.378.485 Société anonyme Edingensesteenweg 196 1500 Halle BELGIQUE	Actions ordinaires	7.780.000	5,19		31-03-2017	EUR	1.466.546.192 209.361.016
DANONE FR Société anonyme Rue du Helder 15 75017 Paris FRANCE	Actions ordinaires	7.107.393	1,06		31-12-2016	EUR	13.247.000.000 1.347.000.000
DECEUNINCK BE 0405.548.486 Société anonyme Brugsesteenweg 374 8800 Roeselaere BELGIQUE	Actions Ordinaires	9.461.513	6,94		31-12-2016	EUR	183.050.404 -17.478.301
GL EVENTS Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon FRANCE	Actions ordinaires	3.603.029	15,39		31-12-2016	EUR	346.015.000 28.266.000
IPSOS Société par actions simplifiée Rue du Val de Marne 35 75013 Paris FRANCE	Actions ordinaires	3.129.919	7,04		31-12-2016	EUR	651.124.260 78.280.307
M. CHAPOUTIER Société anonyme Avenue du Docteur Durand 18 26600 Tain l'Hermitage FRANCE	Actions Ordinaires	3.124	14,44		31-12-2016	EUR	52.258.253 2.859.173

M.M.C. Société anonyme Avenue du Docteur Paul Durand 18 26600 TAIN HERMITAGE FRANCE	Actions ordinaires	12.742	16,56		31-12-2016	EUR	37.319.570	1.278.262
MERIEUX NUTRISCIENCES Corporation East Wacker Drive 111 2300 Chicago ETATS-UNIS	Common A Shares	35.228	15,16		30-09-2017	USD	387.198.000	28.188.000
MERSEN Société anonyme Place des Voges 2 92051 La Défense Cedex FRANCE	Actions Ordinaires	1.679.852	8,21		31-12-2016	EUR	363.741.000	25.838.000
ORPEA Société anonyme Rue de la Santé 115 75013 Paris FRANCE	Actions Odinaires	2.380.000	3,69		31-12-2016	EUR	639.740.663	29.908.916
POLYGONE Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon FRANCE	Actions ordinaires	142.181	15,62		31-12-2016	EUR	167.613.644	21.524.531
RAPALA Société anonyme Arabianranta 6 00560 Helsinki FINLANDE	Actions ordinaires	7.500.000	19,23		31-12-2016	EUR	45.301.462	1.190.434
RENDEX BE 0461.785.227					31-03-2017	EUR	407.854	1.101.005

N°	BE 0403.219.397	C 6.5.1
----	-----------------	---------

Société anonyme Rijnkaai 93 2000 Antwerpen BELGIQUE	Actions ordinaires	18.047	14,2					
SOFINDEV II BE 0477.221.588 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek BELGIQUE	Parts sociales A & B	1	0,01	41,6	31-12-2016	EUR	116.978	606
SPARTOO Société par actions simplifiée Rue Henri Barbusse 16 31800 Grenoble FRANCE	Actions ordinaires, ordinaires A, B & D	514.277	18,13		31-12-2016	EUR	26.694.556	30.787
EREDENE CAPITAL GB Société anonyme 7 Pilgrim Street EC4V London ROYAUME-UNI	Actions ordinaires	21.656.189	9,99		31-03-2017	GBP	21.992.000	3.547.000

N°	BE 0403.219.397	C 6.5.2
----	-----------------	---------

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
SOFINA CAPITAL Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C
SOFILEC Société anonyme Boulevard II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
 Actions et parts - Montant non appelé
 Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
 d'un mois au plus
 de plus d'un mois à un an au plus
 de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	145.031.586	
8686	100.031.586	
8687	45.000.000	
8688		
8689	4.377.160	2.467.604

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter
 Intérêts courus à recevoir

Exercice
15.781
187.155

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 79.734.940	79.734.940

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
actions ordinaires

Codes	Montants	Nombre d'actions
	79.734.940	34.250.000
8702	XXXXXXXXXX	20.029.516
8703	XXXXXXXXXX	14.220.484

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	1.409.057
8722	605.258
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

La dernière déclaration relative à l'actionnariat de la Société a été notifiée par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Immobilière et Immobilière du Centre SA, la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés le 22 août 2017 et a été effectuée dans le cadre de la loi du 1er avril 2007 relative aux Offres Publiques d'Acquisition.

Il ressort de cette déclaration que ces sociétés agissent de concert au sens de la loi précitée. Elles détenaient à cette date des actions de Sofina SA dans les proportions suivantes:

	Nombre	%
Union Financière Boël SA	7.540.866	22,02%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total</i>	<i>18.563.154</i>	<i>54,20%</i>
Sofina SA	605.609	1,77%
Total	19.168.763	55,97%

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur la Société de Participations Industrielles SA, ni sur l'Union Financière Boël SA, ni sur la société Mobilière et Immobilière du Centre SA.

La Société n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception (i) d'une clause contenue dans les plans d'intéressement (Long Term Incentive Plan) à destination des membres du Management en vigueur depuis le 1er janvier 2017 et (ii) des clauses contenues dans les conventions de crédit suivantes: la Convention de Crédit Roll-Over d'un montant de € 80 millions du 12 octobre 2016 entre ING Belgique SA et Sofina, les Conventions de Crédit Revolving d'un montant de € 90 millions et de € 50 millions du 15 décembre 2016 entre BNP Paribas Fortis SA et Sofina et le Contrat de Facilité de Caisse d'un montant de € 100 millions du 22 novembre 2016 entre Banque du Luxembourg SA et Sofina. Ces clauses de changement de contrôle ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 4 mai 2017.

La Sofina détenait 605.258 actions propres au 31 décembre 2017 représentant 1,767% de son capital social.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et dettes assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	192.287
450	120.899
9076	
9077	1.949.127

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Primes différés sur options

Exercice
4.377.160

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Plus-values de change réalisées

Produits financiers divers

Revenus d'options

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	3.509	
9126		
	599.157	6.114.378
	4.092	175.372
	52.401.193	12.615.223
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES		
Amortissement des frais d'émission d'emprunts		
6501		
Intérêts portés à l'actif		
6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées		
6510		
Reprises		
6511		
Autres charges financières		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances		
653		
Provisions à caractère financier		
Dotations		
6560		
Utilisations et reprises		
6561		
Ventilation des autres charges financières		
	1.413.383	675.791
	186.104	104.238
	11.234.133	39.291.210
	164.034	1.088.256
	163.327	478
	537.525	435.813

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>173.827.002</u>	<u>123.136.676</u>
Produits d'exploitation non récurrents	76A	1.052.941	693.372
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	634.596	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	418.344	693.372
Produits financiers non récurrents	76B	172.774.061	122.443.304
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	47.689.901	35.997.714
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	125.084.160	86.445.589
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>12.182.367</u>	<u>73.239.045</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	12.182.367	73.239.045
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	11.117.527	29.896.751
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	1.020.565	43.342.294
Autres charges financières non récurrentes	668	44.276	
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Réductions et reprises de réductions de valeur sur actions et parts
Plus et moins values sur actions et parts
Revenus définitivement taxés
Reprises pour charges de pension

Codes	Exercice
9134	582.262
9135	3.214.836
9136	2.632.574
9137	
9138	
9139	
9140	
	-36.587.098
	-108.691.040
	-902.882.112
	-3.703.752

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Revenus définitivement taxés

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	5.846.267
9142	
	5.846.267
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	82.278	143.821
9146	522.597	1.006.010
9147	4.687.961	4.661.319
9148	12.261.732	22.675.377

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

- Débiteurs pour crédits octroyés à l'entreprise
- Droits de préemption consentis et conventions diverses

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

Exercice

Exercice
320.000.000
1.067.329.988

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La société accorde aux membres de son personnel, dans le cadre d'un règlement de pension, un régime complémentaire de pension de retraite et de survie qui est couvert par une assurance groupe. Une provision couvre l'écart entre d'une part la valeur actualisée en fin d'exercice des engagements de la société calculée sur base des services passés et des traitements projetés et, d'autre part l'estimation.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	441.796.187	749.771.641
Participations	280	438.196.187	749.771.641
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	3.600.000	
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	267.787.017	130.480.096
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	267.787.017	130.480.096
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	2.835	342.180
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253	128.032.436	
Participations	9263	128.032.436	
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	1.192.243.114	826.325.919
Participations	9262	1.185.917.591	826.325.919
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	6.325.523	
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	53.900
95061	16.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	BE 0403.219.397	C 6.18.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
9507	69.000
95071	19.000
95072	
95073	
9509	117.000
95091	1.000
95092	
95093	

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Règles d'évaluation

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces frais et immobilisations font, en principe, l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis le plus élevés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement au taux maximal fiscalement admis.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, globalement ou par lots identifiés. Les frais accessoires relatifs à leur cession sont enlevés du prix de cession.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, en utilisant des critères variant suivant l'importance des droits sociaux détenus dans la société concernée, de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée. Cette évaluation est basée sur l'une ou l'autre des valeurs traditionnellement utilisées pour de telles appréciations et, notamment, sur la valeur intrinsèque ou de rendement des sociétés à portefeuille liées et sur la quote-part dans les fonds propres, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte d'une éventuelle différence de consolidation, pour les autres sociétés ; les entreprises cotées non liées sont cependant, en principe, évaluées sur base de leur cours de bourse en fin d'exercice tandis que la valeur retenue pour les entreprises en liquidation est basée sur leur capital de liquidation. L'évaluation ainsi établie est modifiée, le cas échéant, par la prise en considération, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur.

Aucune réévaluation n'est, en principe, actée. Les immobilisations financières autres que participations, actions et parts font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces placements et valeurs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires sont pris directement en charges. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La valeur de réalisation en fin d'exercice est le cours de bourse pour les titres cotés et la valeur vénale pour les autres actifs.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions sont reprises en résultats dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ETRANGERES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros au cours du jour de l'opération et évalués en fin d'exercice sur la base du cours de change établi par la Banque Centrale Européenne le dernier jour ouvrable de l'exercice ; pour les monnaies étrangères pour lesquelles un tel cours n'est pas publié par la Banque Centrale Européenne, le taux de change de référence est basé sur les cours des transferts bancaires à New York à cette même date. Sont actés en autres produits financiers, ou autres charges financières, suivant le cas, les différences de change réalisées sur actifs autres qu'immobilisations financières ou titres figurant en placements de trésorerie et sur passifs, libellés en monnaies étrangères. Par ailleurs, les écarts de conversion sur ces mêmes rubriques sont actés en charges si leur solde net, par devise, est négatif et en comptes de régularisation s'il est positif.

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

Alors que l'humeur était maussade parmi les économistes mondiaux jusqu'en 2016, les commentaires sur 2017 et les prévisions pour 2018 se révèlent plus positifs, avec néanmoins des mises en garde et des incertitudes.

Ainsi, si la croissance mondiale semble faire son retour et se généraliser, comme en témoignent les statistiques de production mondiale (3,7% en 2017 et 3,9% en 2018 selon le FMI⁽¹⁾) et le nombre de pays en croissance (deux tiers environ des pays du monde ont connu une croissance plus forte en 2017 qu'en 2016 selon les Nations Unies⁽²⁾), les instances internationales demeurent prudentes. Outre le risque de correction sur les marchés financiers à la suite notamment de valorisations élevées d'actifs, correction qui éroderait la confiance des marchés et la croissance des économies, les instances internationales pointent les velléités protectionnistes de certains pays, les tensions géopolitiques, le vieillissement de la population et les incertitudes politiques comme sources potentielles de nouveau ralentissement de la croissance.

A l'unisson, ces instances plaident donc pour que les responsables politiques prennent des mesures concrètes afin de résoudre les problèmes à long terme susceptibles de freiner le développement durable. Parmi ceux-ci, on peut citer le manque de diversification économique, la montée du populisme, le manque de financement du développement durable et les blocages politiques.

La Banque mondiale indique à ce titre dans son communiqué du 9 janvier 2018 que : *« la reprise de la croissance mondiale est encourageante, mais l'heure n'est pas à l'autosatisfaction. C'est une excellente occasion d'investir dans le capital humain et physique. Si les responsables politiques à travers le monde privilégient ces investissements essentiels, ils pourront améliorer la productivité nationale, accroître le taux d'activité et aider à réaliser le double objectif du Groupe (de la banque mondiale) : mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée »*.⁽³⁾

Au niveau des marchés financiers, les indicateurs boursiers mondiaux se sont aussi fixés au vert en 2017, avec des gains de 9,15% pour l'Euro Stoxx 50, 10,30% pour le Bel20, 19,10% pour l'indice Nikkei et 25,08% pour le Dow Jones.

PERFORMANCES DE LA SOFINA

La valeur de la Sofina ainsi que ses performances d'une année à l'autre doivent s'apprécier au regard de l'évolution de ses fonds propres, de son dividende, ainsi que par rapport à la différence entre ses fonds propres par action et son cours de bourse, communément exprimée sous forme de décote des holdings. Les holdings diffèrent en ce sens des autres valeurs, pour lesquelles le chiffre d'affaires et/ou le bénéfice net sont souvent les principaux indicateurs de performance.

Depuis 2016, la Société mesure sa performance sur le long terme en comparant l'évolution de ses fonds propres à un indice de référence, le MSCI All Countries World Index (€) ("MSCI AC WI")⁽⁴⁾ sur une période de sept années.

Cet indice de référence est considéré comme le plus approprié en raison (i) de la stratégie d'investissement mondiale de la Sofina (qui appelait une référence à un indice mondial "World Index" (WI)) et (ii) des investissements du groupe Sofina en Asie et dans le reste du monde (qui justifiaient le choix pour l'indice reprenant l'ensemble des pays "All Countries" (AC)). La base actionnariale essentiellement européenne de la Société et son admission à la cote sur Euronext Brussels ont enfin guidé le choix vers le libellé en euros de cet indice.

Sofina a réalisé une bonne performance en 2017 au regard de l'évolution de ses fonds propres par action sur l'exercice écoulé. Ainsi, le rendement des fonds propres de la Sofina par action (dividendes bruts réinvestis) a progressé de 9,6% sur l'année.

En revanche, la Sofina enregistre une moins bonne performance sur les 7 dernières années par rapport à son indice de référence. Ainsi, le MSCI AC WI a progressé de 10,5% et la Sofina de 8,6%. Cette moins bonne performance de Sofina par

(1) FMI, « Perspectives de l'économie mondiale », mise à jour du 22 janvier 2018 (<https://www.imf.org>). (2) ONU, « Situation et perspectives de l'économie mondiale 2018 » (<https://www.un.org>). (3) Banque mondiale, « La sous-utilisation des capacités de production dans l'économie mondiale devrait s'estomper », communiqué de presse du 9 janvier 2018. (4) MSCI AC World NETR EUR Index - NEDEWNR Index.

rapport à son indice de référence s'explique principalement en raison de la large exposition au dollar américain de l'indice ainsi qu'aux valeurs technologiques qu'il détient depuis plus longtemps.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Lors de l'année écoulée, les capitaux propres consolidés de la Sofina sont passés de €5.268 millions au 31 décembre 2016 à €5.680 millions au 31 décembre 2017, soit respectivement €156,52 et €168,81 par action.

Le bénéfice consolidé s'établit à €486,4 millions, en augmentation de 81,8% par rapport aux €267,5 millions de l'exercice 2016. Cette augmentation du bénéfice consolidé est principalement due aux cessions de participations intervenues lors de l'exercice. Ces cessions sont détaillées ci-après.

Au niveau des comptes sociaux de Sofina SA, les capitaux propres sont passés de €1.546 millions au 31 décembre 2016 à €2.532 millions au 31 décembre 2017. Le total de l'actif figurant au bilan de l'exercice 2017 est de €2.920 millions, contre €1.794 millions lors de l'exercice précédent. Les comptes sociaux enregistrent un bénéfice de €1.080 millions au 31 décembre 2017 contre €144 millions au 31 décembre 2016. Les immobilisations financières sont quant à elles passées de €1.734 millions en 2016 à €1.968 millions en 2017. L'augmentation du bénéfice social et des immobilisations financières est essentiellement due à la fusion par absorption de Sidro SA et Rebelco SA par Sofina SA intervenue le 4 mai 2017.

Comme les années précédentes, la Sofina a travaillé en 2017 à la gestion de sa trésorerie, au monitoring de ses coûts et à sa politique de couverture de change. Elle a ainsi notamment maintenu ses cinq lignes de crédit ou facilités de caisse pour un montant global au niveau du groupe de €420 millions.

DIVIDENDE

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2018 d'approuver la distribution d'un dividende brut de €2,67 par action⁽⁵⁾, comparé à un dividende brut de €2,56 par action⁽⁶⁾ en 2017. Cette majoration du dividende brut est en ligne avec la politique de distribution appliquée depuis 1956 – année de la constitution de la Sofina actuelle – de proposer un dividende brut en augmentation régulière. Sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire, le dividende sera payable le lundi 14 mai 2018.

ACTIONS PROPRES ET ÉVOLUTION DE L'ACTION SOFINA

Sofina SA détenait 605.258 actions propres au 31 décembre 2017, représentant 1,77% de son capital social. Conformément à sa politique en la matière et sur base des autorisations reçues en Assemblée Générale, elle a continué ses achats opportunistes sur le marché et a réalisé plusieurs opérations d'achat en 2017 portant sur un total de 68.365 actions propres. Elle avait racheté 100.000 actions propres en 2016.

A titre d'information, les cours extrêmes de clôture de l'action Sofina sur Euronext Bruxelles en 2017 ont été de €121,80 et de €134,70, alors que le cours s'est apprécié sur l'année de quelques 4,63% hors dividende distribué.

PHILOSOPHIE, THÈMES D'INVESTISSEMENT ET RELATION AVEC LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

La Sofina a analysé de nombreux dossiers en 2017, dans des géographies variées et selon ses différents styles d'investissement. Elle a également continué à soutenir ses participations et à être un partenaire de confiance supportant leurs projets et investissements, que ce soit de manière capitalistique ou en y apportant son expérience, ses compétences et son réseau de relations. Enfin, elle s'est retirée totalement ou partiellement de certaines participations pour lesquelles la logique de sa présence ne s'imposait plus.

Elle a ainsi appliqué sa mission qui consiste à être «*le partenaire privilégié de familles et d'entrepreneurs grâce à un apport de capital patient, de l'expertise et des conseils couplés à un horizon à long terme*» et continue à implémenter la stratégie mise en place en 2014 et confirmée en 2016. Celle-ci se déploie au travers de différents styles d'investissement complémentaires et gérés par une équipe d'investissement sous une seule signature adoptée en 2015 : «*Purpose and Patience*».

De même, la Sofina a poursuivi en 2017 le déploiement de sa stratégie d'investissement au travers des thématiques de croissance comme le vieillissement de la population, les soins de santé, l'éducation, l'e-commerce, la révolution digitale (robotique, intelligence artificielle) ainsi que le bien-être et les modes de vie sains.

La Sofina a continué à soutenir les sociétés du portefeuille au travers de sa présence dans leurs organes de gestion ou par les contacts réguliers qu'elle entretient avec eux et, le cas échéant, de manière capitalistique. Investisseur professionnel à long terme, Sofina met tout en œuvre pour développer son profil

(5) Le dividende brut exprimé sans arrondi s'élève à €2,671429. (6) Le dividende brut exprimé sans arrondi s'élève à €2,557143.

de partenaire de confiance pour les sociétés en croissance. Elle veille à ce titre à se rendre disponible pour ces sociétés, à participer aux réflexions stratégiques et à les tenir informées des tendances qu'elle perçoit dans les nombreux conseils et forums auxquels elle assiste.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2017

En ce qui concerne les investissements minoritaires à long terme dans des sociétés cotées ou non, l'exercice écoulé a été marqué à la fois par l'examen de nombreuses opportunités d'investissement dans différents secteurs et géographies ainsi que par le renforcement de participations existantes. Ainsi, la Sofina a principalement augmenté sa participation au capital des sociétés suivantes :

- **First Eagle**⁽⁷⁾, gestionnaire d'actifs américain dans lequel la Sofina se retrouve aux côtés de Corsair, Blackstone et des familles fondatrices de la société ; et
- **The Hut Group**, société basée au Royaume-Uni qui effectue du commerce en ligne de compléments alimentaires protéinés et de produits de beauté.

La valeur de l'ensemble des investissements minoritaires directs à long terme est passée de €2.984 millions au 31 décembre 2016 à €2.874 millions au 31 décembre 2017 dans le bilan consolidé de la Sofina.

Le portefeuille de gestion alternative –qui couvre les souscriptions effectuées dans des fonds de Private Equity, de Venture Capital et de capital de croissance, principalement aux États-Unis et en Asie– a continué à contribuer positivement aux performances de la Sofina en 2017. Il représente à ce jour quelques 25,5% du total des capitaux propres de Sofina. En ce qui concerne sa répartition géographique, 70% du portefeuille est investi dans des fonds gérés aux États-Unis, 21% en Asie et le solde en Europe et dans le reste du monde. Sa performance est portée par un niveau encourageant de distributions et la progression des valorisations. Le groupe a souscrit pendant l'année à 29 fonds pour un montant total de €287 millions, contre 32 fonds et €241 millions en 2016. Parmi ceux-ci, citons de nouveaux engagements auprès de gestionnaires européens de capital à risque, secteur qui montre depuis quelques années une activité encourageante à la fois sur le niveau des rendements et sur le volume des transactions. Le montant global des engagements non appelés à fin 2017 s'élève à €711 millions, contre €736 millions un an plus tôt. La valeur de ces investissements dans le bilan consolidé est passée de €1.476 millions au 31 décembre 2016 à €1.447 millions au 31 décembre 2017.

Enfin, Sofina Croissance est restée très active en 2017, focalisée sur des investissements minoritaires directs –en Asie (essentiellement en Inde et en Chine) et aux États-Unis et plus accessoirement en Europe– réalisés avec des partenaires de confiance (fonds ou sociétés patrimoniales) dans des sociétés non cotées exposées à des thèmes de croissance.

Lors de l'année 2017, Sofina Croissance a procédé à plusieurs acquisitions ou a augmenté sa participation dans des sociétés basées en Asie et aux États-Unis, actives dans des secteurs essentiellement liés à l'e-commerce, à la santé, au vieillissement de la population et à l'éducation on-line.

Les investissements Sofina Croissance réalisés en 2017 sont :

- **MedGenome**, société active dans le secteur de la recherche génomique et du diagnostic génétique en Inde et aux États-Unis ; et
- **ThoughtSpot**, société technologique développant des logiciels de «Business Intelligence» pour les grandes entreprises. Leur solution permet à des personnes non techniques d'effectuer des analyses de données de manière évolutive et en temps réel.

L'année 2017 a également vu le renforcement de l'actionnariat du groupe Sofina dans des sociétés de croissance, dont les principales sont les suivantes :

- **1stdibs**, société américaine gestionnaire d'une «market place» en ligne pour les objets d'art décoratifs ;
- **Byju's**, fournisseur de contenu éducatif numérique, actif en Inde et au Moyen-Orient ; et
- **Carebridge**, réseau de soins de santé intégrés basé à Shanghai, afin de financer l'ouverture en 2017 de l'hôpital Jiahui International.

Les participations de Sofina Croissance représentent un profil de risque et un espoir de rendement plus élevés que ceux rencontrés dans les investissements minoritaires à long terme. Les pourcentages de détention se situent entre 1,2% (IHS) et 26,78% (DIH) du capital, et les montants investis ne dépassent en général pas €50 millions en mise de fonds totale. La valeur de ces investissements dans le bilan consolidé est passée de €554 millions au 31 décembre 2016 à €640 millions au 31 décembre 2017.

ROTATION DU PORTEFEUILLE

La rotation au sein du portefeuille de la Sofina entamée il y a quelques années s'est poursuivie en 2017.

(7) Sofina SA détient au travers du limited partnership GoldIron une participation directe dans cette société.

Au niveau des investissements minoritaires à long terme, l'exercice écoulé aura vu se concrétiser certains allègements dans des sociétés cotées comme Orpea, Deceuninck⁽⁸⁾ et SES ainsi que les cessions complètes des participations suivantes :

- **Eurazeo**, holding d'investissement français coté à Paris actif principalement en Europe, aux États-Unis et en Asie ; et
- **Caledonia**, investment trust anglais coté à Londres⁽⁹⁾.

Ces deux dernières cessions marquent la fin de décennies de collaboration avec deux holdings européens ayant de nombreux points communs avec la Sofina (actionariat familial, investissements dans des secteurs en croissance, horizon long terme, etc.) durant lesquelles la Sofina a pu apprécier le professionnalisme de leurs équipes d'investissement et la rigueur de leur déontologie.

Au niveau du pôle Sofina Croissance, les participations suivantes ont été allégées ou entièrement cédées en 2017 :

- **Flipkart**⁽¹⁰⁾, plateforme d'e-commerce généraliste, leader sur le marché indien : cession par le groupe Sofina d'environ 15% de son intérêt dans la société via la participation à un programme de rachat d'actions propres ;
- **Souq.com**, plateforme d'e-commerce de référence au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : cession de l'ensemble de la participation du groupe Sofina lors du rachat par Amazon de Souq.com.

ACTIVITÉS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, la Sofina a poursuivi activement ses activités de recherche de nouvelles opportunités d'investissement ainsi que de soutien aux sociétés et fonds en portefeuille. Au niveau des dossiers d'investissement à long terme, plusieurs dossiers d'acquisition ont activement progressé tandis que Sofina a cédé une partie de sa participation dans Mersen⁽¹¹⁾. En ce qui concerne le pôle Sofina Croissance, le groupe a signé les deux investissements suivants en Asie : **MissFresh**, plateforme d'e-commerce qui fournit des produits alimentaires frais de haute qualité en Chine et **Zilingo**, plateforme d'e-commerce active dans le secteur de la mode et du lifestyle, principalement en Asie du Sud-Est. Sofina Croissance a également légèrement augmenté sa participation dans **Pine Labs**, fournisseur de solutions innovantes pour les systèmes de paiement en Inde. En ce qui concerne la restructuration du groupe, Finabru SA a été liquidée au début de l'exercice 2018 après que l'activité de financement intra-groupe ait été reprise par Sofina SA à la fin de l'exercice 2017.

Enfin, il n'y a pas eu d'événement depuis la fin de l'exercice précédent susceptible de modifier de manière significative la liquidité, la solvabilité et la rentabilité de la Société.

ÉVOLUTIONS INTERNES

Les différents projets relatifs à la communication, au sourcing, au suivi des dossiers d'investissement, à la simplification de la structure juridique du groupe et à la mise en place d'une organisation collaborative ont été poursuivis. Plusieurs nouvelles initiatives ont notamment été lancées dont le dîner donné à Singapour à l'occasion de l'ouverture officielle des nouveaux bureaux de Sofina et rassemblant les représentants de ses participations situées en Asie, le renforcement des contacts avec les sociétés du portefeuille au travers d'événements et d'une communication ciblée, l'intensification des activités de sourcing à l'attention de certaines géographies comme l'Allemagne, l'Italie ou encore l'Espagne, et l'amélioration de la qualité de l'environnement de travail, en particulier au regard de la prévention des risques psychosociaux.

Les initiatives entamées en 2016 ont également été poursuivies lors de l'année écoulée : formation continue (environ 114 jours en 2017), ateliers internes visant à améliorer la qualité du travail individuel et en équipe, mise en place d'objectifs collectifs de réduction de l'empreinte environnementale et d'amélioration de la santé, tables ouvertes, participations collectives à des activités sportives, formation à l'intelligence émotionnelle et séances de coaching personnalisé, etc. Au niveau de la simplification de la structure juridique du groupe, notons la fusion par absorption de Rebelco SA et de Sidro SA par Sofina SA ainsi que la reprise par Sofina SA de l'activité de financement intra-groupe de Finabru SA évoquée plus haut.

Enfin, 2017 aura connu un pic en terme de rotation des équipes, les nouvelles arrivées compensant largement les départs naturels. La Sofina a aussi instauré depuis quelques années un système de stages dans chacun de ses bureaux, à Bruxelles, au Luxembourg et à Singapour. Ce système a contribué au renforcement de l'équipe d'investissement par l'arrivée de nouveaux collaborateurs. Les efforts de diversification des équipes s'intensifient aussi, au bénéfice de l'ensemble de l'organisation.

La Société n'a pas de succursale ni d'activité de recherche et développement.

ATTESTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Harold Boël, Chief Executive Officer, atteste au nom et pour compte du Conseil d'Administration que, à sa connaissance :

(8) Sofina SA détient une participation directe dans Orpea et Deceuninck. (9) Sofina SA détenait une participation directe dans Eurazeo et Caledonia. (10) Sofina SA détient une participation directe dans cette société. (11) Sofina SA détient une participation directe dans cette société.

- les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et des entreprises consolidées globalement;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société et des entreprises consolidées globalement, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 3 mai 2018, les mandats d'administrateur de Hélène Ploix et Michèle Sioen ainsi que de Dominique Lancksweert, Nicolas Boël, Laurent de Meeûs d'Argenteuil et Analjit Singh arriveront à échéance. Le renouvellement du mandat d'Hélène Ploix, ayant atteint la limite d'âge, ne sera pas à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Le Conseil désire ici exprimer à l'unanimité sa reconnaissance à Hélène Ploix pour sa contribution tout au long de ces années, tant aux travaux du Conseil qu'à ceux du Comité d'Audit qu'elle a présidé avec une rigueur et un professionnalisme exemplaires. Lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018, il sera proposé aux actionnaires de reconduire les mandats des autres Administrateurs dont le mandat vient à échéance en 2018.

Par ailleurs, le Conseil proposera aux actionnaires, lors de cette Assemblée Générale, de nommer Laura Cioli, Anja Langenbacher, Catherine Soubie et Gwill York comme administratrices indépendantes et ce pour une durée de trois ans. Les curriculum vitae de ces candidates sont disponibles sur le site internet de la Société.

Les autres éléments d'information requis par le Code des sociétés et le Code belge de gouvernance d'entreprise en matière de gestion et de gouvernance se retrouvent dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise et dans le Rapport de rémunération repris respectivement en Section 8 et en Section 9 du présent Rapport Annuel, ces deux documents faisant partie intégrante du présent rapport de gestion.

Le Conseil tient enfin à souligner la qualité du travail fourni par l'ensemble des collaborateurs de la Sofina, notamment dans l'implémentation de la stratégie définie, la poursuite des différents chantiers d'amélioration des process et du business ainsi qu'au vu du nombre d'opportunités d'investissement/désinvestissement réalisées ou analysées. Le Conseil, conscient des efforts, de l'expérience, des compétences et de l'enthousiasme marqué, tient à remercier l'ensemble des équipes pour leur implication permanente.

Déclaration de gouvernance d'entreprise



En matière de gouvernance d'entreprise, la présente déclaration contient les informations requises par le Code des sociétés ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 (le «Code»), que la Sofina a adopté comme code de référence. Celui-ci est disponible sur le site de la Commission Corporate Governance ⁽¹⁾.

Un nouveau Code belge de gouvernance d'entreprise est en préparation, de même qu'une importante réforme du Code des sociétés. La Sofina participe à ces évolutions.

La Sofina adapte de façon régulière sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, ses Règlements d'ordre intérieur du Conseil et de ses Comités ainsi que son Code de Conduite afin d'y intégrer les évolutions législatives, réglementaires, statutaires ou factuelles.

Ces différents documents sont en permanence consultables sur le site internet de la Société ⁽²⁾.

1. DÉROGATIONS AU CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conformément au principe «*comply or explain*» retenu par le Code et consacré par l'article 96, §2 du Code des sociétés, les explications relatives à certaines dispositions du Code sont fournies ci-dessous. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux articles du Code.

1.1 La Structure de gouvernance

Le Comité Exécutif se compose actuellement du Chief Executive Officer (CEO) et de cinq autres membres. Ces membres sont considérés comme des «Autres Dirigeants» au sens du Code des sociétés et comme des «Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes» (PERD) au sens du Règlement européen MAR (le Règlement relatif aux abus de marché). Aucun formalisme particulier ne caractérise le fonctionnement du Comité Exécutif. La prise de décisions incombe au CEO, qui en assume la responsabilité (1.4, 6.1, 9.1/1). Les décisions à proposer au Conseil ou qui portent sur des opérations déterminantes font l'objet d'un dialogue approfondi et constant entre le Président du Conseil

et le CEO. Le Conseil n'a pas jugé utile d'effectuer une répartition rigoureuse et mise par écrit des prérogatives respectives de chacun, estimant qu'un mode de fonctionnement souple était préférable en la matière (1.5, 6.6).

1.2 Le Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration comptait trois femmes : Michèle Sioen, Charlotte Strömberg et Hélène Ploix (2.1).

La Société entend augmenter la diversité des genres au sein du Conseil comme en témoigne la proposition de nommer quatre nouvelles Administratrices et de reconduire le mandat d'une Administratrice lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2018 (2.1). La Société a fait le choix de ne pas fournir individuellement mais globalement le taux moyen de présence des Administrateurs aux séances du Conseil. Elle estime en effet que le fonctionnement d'un Conseil d'Administration est régi par le principe de la collégialité et qu'il ne convient dès lors pas d'individualiser le degré de participation des uns et des autres (2.8).

1.3 Les Administrateurs

Le Code recommande que chaque Administrateur non Exécutif n'exerce pas plus de cinq mandats dans des sociétés cotées. La nature de l'activité d'une société holding d'investissement telle que la Sofina dont l'objet est précisément de détenir des participations dans d'autres sociétés et de les suivre au plus près, notamment par une présence dans les organes de gouvernance, rend l'application d'une telle limite peu souhaitable (4.5).

La formation et l'évaluation des Administrateurs s'opèrent essentiellement au travers des contacts qu'ils entretiennent régulièrement avec le Président du Conseil et à l'occasion des demandes qu'ils peuvent adresser au General Counsel ou au CEO. L'activité très diversifiée d'une société holding, le professionnalisme et l'expérience des membres du Conseil justifient qu'il en soit ainsi. Le Conseil a entamé une première auto-évaluation en décembre 2015 dont les résultats ont été analysés par le Comité des Nominations et discutés en Conseil en 2016. En 2017, les mesures décidées par le Conseil ont été implémentées. Par ailleurs, le Conseil procèdera à une nouvelle auto-évaluation en 2018 (4.8, 4.11).

(1) www.corporategovernancecommittee.be.
(2) www.sofinagroup.com.

Le Conseil estime qu'une réunion annuelle des Administrateurs non Exécutifs destinée à évaluer leur interaction avec le CEO n'est pas utile compte tenu de leurs contacts fréquents et des rapports du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations qui lui sont faits. Lorsque le Conseil est amené à délibérer sur des questions impliquant de façon spécifique le CEO, ce dernier est invité à quitter la séance (4.12).

1.4 Les Comités spécialisés

Le Code requiert que le Comité d'Audit se réunisse au moins quatre fois par an. Le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit de la Société précise que celui-ci se réunit trois fois par an, dont une fois en présence du Group Business Controller chargé de coordonner la fonction d'audit interne. Ce rythme de réunions satisfait à ce jour la Société, les membres du Comité d'Audit et l'ensemble de ses interlocuteurs naturels (5.2/28). En 2017, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, tout comme en 2016.

Vu la taille de la Société, le nombre réduit de son personnel et le dialogue constant entre tous les membres de celui-ci, le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier par lequel le personnel de la Société peut faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles dans l'élaboration de l'information financière. La Société juge en outre que les contrôles mis en place lors de cette élaboration (respect strict des règles comptables, audit interne, audit externe, procédure en matière de conflits d'intérêts et rôles du Group Business Controller et du Compliance Officer) sont de nature à protéger la Société de telles irrégularités (5.2/16).

Le Commissaire ne fournissant pas de services additionnels notables, il a été décidé de ne pas formaliser de politique à ce sujet et de s'en tenir aux prescrits légaux (5.2/24). A cet égard, notons que le Comité d'Audit a approuvé que le Commissaire procède à l'audit de la Société dans le cadre du Règlement européen EMIR (European Market and Infrastructure Regulation) et remette un rapport à cet égard à la FSMA et à la Société. Ceci a également été rapporté au Conseil.

Contrairement à ce que requiert le Code, le Comité des Nominations n'est pas composé d'une majorité d'Administrateurs (non Exécutifs) indépendants. La Sofina s'en tient aux prescrits légaux qui n'exigent une telle majorité que pour le Comité des Rémunérations. Le Comité des Nominations est, aux yeux de la Sofina, l'agora type où l'actionnaire familial entend être représenté et où l'expérience d'Administrateurs ayant plus de trois mandats ou douze ans d'ancienneté assure une valeur ajoutée importante en ligne avec la politique à long terme de la Société (5.3/1).

2. POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1 Etablissement de l'information financière

La Société publie son information financière sur une base semestrielle au travers des rapports financiers annuels et semestriels. Ceux-ci sont préparés par le département comptable, revus par le Comité Exécutif, puis analysés par le Comité d'Audit et approuvés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit.

Ces rapports financiers sont également soumis à une procédure de contrôle interne et font ensuite l'objet d'un examen par le Commissaire. Ce dernier se réfère à ses usages et réglementations professionnelles pour s'acquitter de sa tâche. Les différentes vérifications opérées aux divers stades de l'établissement de l'information financière portent sur des sujets aussi variés que l'application des normes IFRS, les opérations significatives de la période, la consolidation, etc. Elles sont effectuées notamment en s'inspirant du référentiel de contrôle interne COSO 1, adapté au processus de reporting financier et revu par un consultant externe dans le cadre du plan annuel d'audit interne. L'ensemble des opérations et processus de vérification fait l'objet d'une documentation ad hoc.

2.2 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Sur le plan de la gestion des risques financiers, autrement qualifiés par la loi de «risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie», la Sofina a toujours adopté une politique à long terme. Elle ne recourt que de façon sélective et ciblée à des opérations de couverture de change ou de cours de bourse.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont liés à l'évolution des marchés boursiers et, pour sa trésorerie, à l'évolution des taux d'intérêts. Pour ce qui est de ses actifs libellés en devises, la Sofina est exposée à la fluctuation de celles-ci par rapport à l'euro.

En ce qui concerne la gestion des risques de manière générale, la Société a mis en place une politique qui s'applique à tous les membres de son personnel. Cette politique, approuvée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit, a pour objectif de définir l'environnement de contrôle et d'identifier les risques, c'est-à-dire les événements susceptibles d'affecter, dans l'immédiat ou à plus long terme, la valeur intrinsèque de la Société et celle de son action en bourse.

Cette politique présente la façon dont ces risques sont gérés afin d'aligner l'appétence pour le risque avec les objectifs de la

Société, tant au niveau stratégique, opérationnel, de fiabilité de l'information financière ou de conformité aux lois et aux règlements, ainsi que la manière dont cette politique est contrôlée en interne.

La politique de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée aux spécificités de l'activité de holding financière de la Sofina, ayant essentiellement vocation à prendre des participations minoritaires à long terme dans des sociétés situées dans des géographies variées (principalement Europe, États-Unis et Asie), actives dans des secteurs divers. Ces sociétés ont chacune leur propre politique de contrôle interne et de gestion des risques. La politique de la Sofina prend également en compte la taille réduite de la Société, permettant ainsi une politique reposant essentiellement sur le dialogue et l'échange continu d'informations entre les membres de son personnel. Il n'en demeure pas moins que, vu l'expansion sectorielle et géographique de la Société et les récents développements légaux et réglementaires, une matrice des risques détaillée est actuellement en cours d'élaboration, en collaboration étroite entre le management et le Comité d'Audit. Cette matrice des risques identifie les principaux risques auxquels la Société est confrontée (risques stratégiques, d'investissement, financiers, opérationnels, réglementaires, fiscaux et légaux), évalue leur impact et précise les plans d'actions et contrôles à mettre en place pour réduire ces risques. Cette matrice sera présentée au Conseil d'Administration pour approbation en 2018. Un résumé de cette matrice des risques sera ensuite publiée sur le site internet de la Société.

Le Comité d'Audit établit chaque année le programme d'audit interne pour l'année à venir, sur recommandation du Group Business Controller. Outre l'établissement de l'information financière qui fait l'objet d'un audit interne annuel par des consultants externes spécialisés, ce plan vise à couvrir des sujets spécifiques. En 2016, l'audit interne s'est penché sur l'efficacité opérationnelle des procédures mises en place lors de l'audit interne de 2015. En 2017, l'audit interne s'est concentré sur la revue des procédures de valorisation des participations, la politique de couverture des taux de change, l'élaboration de la matrice des risques, la revue des procédures d'investissement et leur conformité à la réglementation en matière de prix de transfert, les procédures de ressources humaines et les dépenses générales.

La politique d'investissement veille à maintenir une diversification du portefeuille. Au niveau du Private Equity, l'approche à long terme se traduit par une politique d'investissement régulière dans le temps sur base d'une sélection rigoureuse des gestionnaires, alors que le pôle Sofina Croissance repose en grande partie sur le principe du co-investissement aux côtés

d'investisseurs professionnels de confiance bien connus du groupe Sofina et investis dans les sociétés cibles.

3. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

La dernière déclaration notifiée par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA, la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés, date du 22 août 2017 et a été effectuée dans le cadre de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux Offres Publiques d'Acquisition.

Il ressort de cette déclaration que ces sociétés agissent de concert au sens de la loi précitée. Elles détenaient à cette date des actions de Sofina SA dans les proportions suivantes :

	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Union Financière Boël SA	7.540.866	22,02%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total</i>	<i>18.563.154</i>	<i>54,20%</i>
Sofina SA	605.609	1,77%
Total	19.168.763	55,97%

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur l'Union Financière Boël SA, ni sur la Société de Participations Industrielles SA, ni sur la société Mobilière et Immobilière du Centre SA.

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre ces actionnaires ou d'autres qui pourraient entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote ni, en ce qui concerne ce dernier, de restriction plus générale issue de la loi ou des statuts. Les statuts de la Société ne contiennent par ailleurs ni catégories différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des Administrateurs qui ne soient pas reprises dans les Règlements d'ordre intérieur publiés et la Société n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception (i) d'une clause contenue dans les plans d'intéressement à destination des membres du management en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 et (ii) des clauses contenues dans les conventions de crédit suivantes: la Convention de Crédit Roll-Over d'un montant de €80 millions du 12 octobre 2016 entre ING Belgique SA et Sofina, les Conventions de Crédit Revolving d'un montant de €90 millions et de €50 millions du 15 décembre 2016 entre BNP Paribas Fortis SA et Sofina et le Contrat de Facilité de

Caisse d'un montant de €100 millions du 22 novembre 2016 entre Banque du Luxembourg SA et Sofina. Ces clauses de changement de contrôle ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 4 mai 2017.

Les articles 523 et 524 du Code des sociétés n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2017.

Au 31 décembre 2017 la Sofina détenait 605.258 actions propres représentant 1,77% de son capital social.

4. COMPOSITION ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS DEPUIS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2017

4.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, dont la composition est reprise ci-dessous, compte actuellement treize membres, nommés par l'Assemblée Générale, dont sept membres sont indépendants conformément aux critères repris à l'article 526bis du Code des sociétés et à l'article 2.3 du Code. Le Président et le CEO ne sont pas les mêmes personnes.

Conseil d'Administration		
Sir David Verey CBE (Président)	Jacques Emsens	Analjit Singh*
Dominique Lanckswert (Vice-Président)	Laurent de Meeûs d'Argenteuil	Michèle Sioen*
Harold Boël (CEO)	Robert Peugeot*	Charlotte Strömberg*
Nicolas Boël	Hélène Ploix*	Michel Tilmant*
		Guy Verhofstadt*

Les Administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés aux actionnaires de référence de la Société, soit ont été Administrateurs durant plus de trois mandats ou douze années.

4.2 Composition des Comités spécialisés

Les Comités du Conseil sont composés comme suit :

Comité d'Audit	Comité des Nominations	Comité des Rémunérations
Hélène Ploix* (Présidente)	Robert Peugeot* (Président)	Robert Peugeot* (Président)
Jacques Emsens	Nicolas Boël	Nicolas Boël
Michèle Sioen*	Dominique Lanckswert	Michel Tilmant*
Guy Verhofstadt*	Michel Tilmant*	
	Sir David Verey CBE	

* Administrateurs indépendants.

Conformément aux prescrits tant de l'article 526bis du Code des sociétés que du Code, l'ensemble des membres du Comité d'Audit sont non Exécutifs et la majorité d'entre eux sont des Administrateurs indépendants : Hélène Ploix, sa Présidente, et Michèle Sioen ainsi que Guy Verhofstadt. Dans son ensemble, le Comité d'Audit dispose des compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'IFRS ainsi que dans le secteur des holdings d'investissement, et ce de par la longue expérience de certains de ses membres notamment au sein de grandes entreprises financières et industrielles.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois Administrateurs non Exécutifs, Robert Peugeot (Président), Michel Tilmant et Nicolas Boël. Ce Comité est composé d'une majorité d'indépendants.

Le Comité des Nominations compte cinq Administrateurs non Exécutifs, dont deux indépendants : Robert Peugeot (Président) et Michel Tilmant.

4.3 Présences et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est formellement réuni à quatre reprises en 2017, avec un taux de participation moyen de 96%, comparable à celui des années précédentes. Des réunions téléphoniques ad hoc ont en outre à nouveau été organisées de façon ponctuelle au cours de l'année, afin de permettre aux Administrateurs de participer à des discussions sur des opportunités d'investissement spécifiques.

Outre ses compétences relatives à la supervision des tâches des Comités internes et celles, légales, relatives à l'approbation des comptes annuels et semestriels, le Conseil d'Administration décide de l'affectation du résultat, des mesures de flexibilité financière, de la publication des informations financières, de la stratégie, de la politique d'investissement et des matières liées aux investissements/désinvestissements du groupe Sofina. Il procède au suivi des participations du groupe Sofina pour évaluer leur adéquation avec la stratégie qu'il a définie. Il prend également des décisions relatives aux nominations et ressources humaines, à l'activité philanthropique menée par la Société ainsi que l'ensemble des décisions importantes liées à l'opérationnel (informatique, infrastructure, fiscalité, structure juridique du groupe Sofina, etc.).

Les décisions prises par le Conseil en 2017 ont principalement concerné les tâches reprises ci-dessus ainsi que les décisions prises sur recommandation des Comités et qui sont décrites dans les paragraphes suivants.

4.4 Présences et fonctionnement des Comités spécialisés

Le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations se sont respectivement réunis à quatre, deux et trois occasions, avec un taux respectif de participation de 94%, 100% et 100%. Leurs activités sont exercées dans le respect du Code des sociétés et de leur Règlement d'ordre intérieur respectif.

Le Comité d'Audit a traité en 2017 des questions liées à l'établissement des comptes annuels et semestriels, au périmètre de consolidation, aux exercices de valorisation du portefeuille de la Société et aux dépréciations durables, à l'établissement de l'information financière et des rapports de gestion, aux missions d'audit interne menées par des consultants externes, à l'élaboration d'une matrice des risques, au suivi de la simplification de la structure juridique du groupe Sofina, à l'implémentation de la nouvelle règle comptable IFRS 9 dans les comptes consolidés, à l'élaboration d'un nouveau plan de pension, à l'implémentation du Règlement européen GDPR (Règlement général sur le traitement des données personnelles) au sein du groupe Sofina et à l'approbation du service non-audit rendu par le Commissaire dans le cadre du Règlement européen EMIR (European Market and Infrastructure Regulation). Il s'est pour cela notamment appuyé sur les travaux du Group Business Controller responsable par ailleurs de la coordination de la fonction d'audit interne, des consultants externes mandatés pour les missions d'audit et du Commissaire.

Le Comité des Rémunérations s'est penché sur les questions habituelles ayant trait à l'établissement du Rapport de rémunération. Il a procédé à l'évaluation du CEO et des membres du Comité Exécutif, a revu le Long Term Incentive Plan (LTIP) à destination des membres du Management Group et a suivi le projet relatif au nouveau plan de pension. Il a également demandé à un consultant externe de mener une étude comparative des rémunérations du CEO, des autres membres du Comité Exécutif et du Management Group. Il a formulé des recommandations au Conseil relatives à la rémunération du CEO et des autres membres du Comité Exécutif, en tenant compte des conclusions de cette étude. En ce qui concerne l'intéressement à long terme, il a recommandé l'attribution des options dans le cadre du plan d'options sur actions (SOP) et des Performance Share Units dans le cadre du LTIP au CEO, aux membres du Comité Exécutif et au Management Group.

Le Comité des Nominations s'est plus spécialement penché sur les questions relatives à la composition du Conseil et de ses Comités ainsi qu'au renouvellement du mandat de certains Administrateurs. Il a par ailleurs été étroitement impliqué dans le recrutement de nouvelles candidates en tant que membres du

Conseil. Il a également revu la présente Déclaration de gouvernance d'entreprise et a été tenu informé des perspectives d'évolution de carrière des membres du Management Group.

Chacun de ces trois Comités s'est acquitté de sa tâche en application et dans les limites régissant ses missions et son fonctionnement. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation. Ils se sont en partie fait aider par des consultants externes dans l'exécution de leurs tâches.

4.5 Procédure d'évaluation

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les processus informels d'évaluation du Conseil d'Administration, des Administrateurs, du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et de ses Comités. De même, périodiquement ou en cas de renouvellement du mandat, une évaluation de la contribution de chaque Administrateur a lieu en vue d'adapter, le cas échéant, la composition du Conseil d'Administration et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont ceux également retenus lors de la nomination de nouveaux Administrateurs :

- la compétence professionnelle en adéquation avec les besoins et les activités actuels et futurs de la Société ;
- la probité et la bonne réputation ;
- l'indépendance de jugement ;
- l'esprit de collégialité ;
- l'intérêt pour la Société et son développement.

L'auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration entamée en 2015 a fait l'objet d'une analyse par le Comité des Nominations discutée au Conseil d'Administration. Des mesures ont été mises en place en 2017 afin d'adresser les points d'amélioration identifiés par le Conseil d'Administration. Ces mesures concernent notamment le partage avec le Conseil de l'évaluation formelle des performances du CEO, l'introduction des nouveaux Administrateurs et l'appréciation des performances individuelles lors des renouvellements de mandat au sein du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil examine de manière permanente et informelle les performances du Comité Exécutif ainsi qu'à intervalles réguliers, la réalisation de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques. Les travaux sur la stratégie font l'objet d'une attention particulière du Conseil tous les deux ans. Ils sont à l'ordre du jour d'une réunion spéciale en 2018.

4.6 Code de Conduite

La Société a mis en place un Code de Conduite qui s'applique à tous les Administrateurs ainsi qu'à tout le personnel de la Sofina. Il décrit notamment les règles applicables aux délits d'initiés, à la divulgation d'information privilégiée, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, ainsi que les sanctions applicables. Par ailleurs, ce Code de Conduite reprend les mesures préventives adoptées par la Société dans ce cadre ainsi que les règles applicables aux transactions des PERD⁽³⁾. La mise en œuvre de cette politique a été auditée en 2013 par un consultant externe et est supervisée par le Comité d'Audit. Le Code de Conduite fait l'objet de présentations internes régulières et chacun est amené à confirmer formellement sur base annuelle la bonne compréhension et le respect des principes contenus dans le Code de Conduite. Ce dernier a été revu par le Conseil d'Administration en 2017 afin de refléter les derniers changements législatifs et de modifier certaines règles internes visant à prévenir les délits d'initiés ou l'apparence de délits d'initiés.

(3) Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes au sens du Règlement MAR.

1. PROCÉDURE D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération suivie par la Société est arrêtée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations qui la prépare et la revisite régulièrement avec, le cas échéant, l'aide d'un consultant externe spécialisé. Cette politique est exposée au chapitre 4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société⁽¹⁾ et peut se résumer comme suit :

1.1 Administrateurs non Exécutifs

Conformément aux statuts de Sofina, une enveloppe globale de tantièmes destinés aux membres du Conseil d'Administration est prélevée sur le montant des bénéfices annuels de la Société affectés au dividende. Cette enveloppe est fixée forfaitairement depuis 2011 à 3% du montant net total de ses dividendes. Le Conseil décide de la répartition entre ses membres, en ce compris la rémunération des membres des Comités du Conseil et des Administrateurs honoraires, selon un règlement particulier arrêté par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Ce dernier s'appuie sur les connaissances et l'expérience de ses membres, tant en Belgique que sur un plan international, pour examiner chaque année la pertinence du règlement en vigueur. Il peut, s'il le souhaite, faire appel aux services d'un consultant externe spécialisé pour l'aider dans sa réflexion. Le Comité des Rémunérations est attentif à maintenir un niveau de rémunération des Administrateurs non Exécutifs suffisamment compétitif pour attirer des candidats disposant des compétences requises pour assurer les ambitions de croissance de la Société et refléter son internationalisation. Les nominations de nouveaux Administrateurs intervenues ces dernières années ont été l'occasion de mesurer tant la pertinence du règlement que le niveau des rémunérations statutaires proposées. Toute modification éventuelle de ces tantièmes nécessite une modification des statuts décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire.

1.2 Chief Executive Officer

La rémunération fixe du Chief Executive Officer (CEO) est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité

des Rémunérations qui s'appuie à intervalles réguliers sur les recommandations formulées par un consultant externe spécialisé. La politique et le niveau des rémunérations sont périodiquement revus.

En règle générale, le CEO informe le Comité des Rémunérations d'une série d'objectifs pour l'exercice en cours et fait rapport sur les résultats qu'il estime avoir obtenus lors de l'exercice écoulé. Ces objectifs font l'objet d'une discussion et d'éventuels ajustements entre le Comité et l'intéressé. Ils portent généralement sur plusieurs années. Il peut s'agir ainsi d'une revue ou de l'implémentation de la stratégie, de la réorientation d'une partie du portefeuille de participations, de la prise en considération de nouveaux marchés, secteurs et/ou géographies, de la gestion des talents, de la mise en place de procédures améliorées pour la sélection des dossiers d'investissements ou leur suivi, d'améliorations opérationnelles, voire encore de processus plus performants des mécanismes de contrôle et de gestion des risques, etc.

A côté de sa rémunération fixe, le CEO reçoit des Performance Share Units (PSU) en vertu du Long Term Incentive Plan (LTIP)⁽²⁾ et des options sur actions de la Société en application du plan d'options sur actions «Stock Option Plan» (SOP)⁽³⁾. Les PSU et les options sur actions, qui forment une composante majeure de la rémunération globale du CEO, sont accordées annuellement et, sauf circonstance exceptionnelle, leur nombre est stable d'un exercice à l'autre. Le nombre de PSU acquises définitivement et donnant droit au paiement d'un montant en espèces dépend de la validation d'un test de performance⁽⁴⁾. Les PSU remplacent, depuis le 1^{er} janvier 2017, la rémunération variable «Short Term Incentive» (STI) qui était attribuée au CEO lors des exercices antérieurs.

Le LTIP a pour objectif de récompenser ses bénéficiaires pour leur contribution à la création de valeur pour la Société sur le long terme. Ce nouveau plan d'intéressement permet de renforcer l'alignement entre les intérêts du management et des actionnaires, et d'assurer une meilleure cohérence entre la politique de rémunération et la stratégie suivie par la Société.

(1) Consultable sur le site de la Société - www.sofinagroup.com. (2) Ce plan est détaillé plus amplement au point 3 du présent Rapport de rémunération. (3) Le plan d'options sur actions a été émis en application de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses. (4) Le calcul du montant payé en espèces et le test de performance sont décrits au point 3 du présent Rapport de rémunération.

1.3 Autres membres du Comité Exécutif⁽⁵⁾

Le Comité des Rémunérations examine la rémunération fixe des autres membres du Comité Exécutif sous une double approche :

- la mesure des prestations collégiales du Comité Exécutif au cours de l'exercice, discutées avec le CEO ;
- l'adaptation des rémunérations en fonction du résultat de ces mesures et en fonction des études salariales fournies à intervalles réguliers par un consultant spécialisé. Une telle étude a été réalisée en 2017 pour le CEO, les autres membres du Comité Exécutif ainsi que les membres du Management Group⁽⁶⁾.

A côté de leur rémunération fixe, les autres membres du Comité Exécutif reçoivent des PSU dans le cadre du LTIP et des options sur actions de la Société en application du SOP. Les PSU et options sur actions qui forment une composante majeure de la rémunération globale des autres membres du Comité Exécutif, sont accordées annuellement et, sauf circonstance exceptionnelle, leur nombre est stable d'un exercice à l'autre. Le nombre de PSU acquises définitivement et donnant droit au paiement d'un montant en espèces dépend de la validation d'un test de performance. Comme pour le CEO, les PSU remplacent, depuis le 1^{er} janvier 2017, la rémunération variable (STI) qui était attribuée aux autres membres du Comité Exécutif lors des exercices antérieurs.

2. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ADOPTÉE EN 2017

2.1 Administrateurs non Exécutifs

Conformément aux statuts de la Société, la rémunération statutaire des Administrateurs non Exécutifs est composée de tantièmes prélevés sur les dividendes nets distribués pour la période et fixés forfaitairement à 3% depuis 2011. On en déduit au préalable les jetons de présence alloués aux membres des Comités spécialisés du Conseil.

Les Administrateurs non Exécutifs, à l'exception du Président, ne perçoivent aucune autre rémunération. Ils peuvent cependant être défrayés des débours occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. Le Président reçoit un double tantième et le Vice-président perçoit un tantième et demi.

2.2 CEO

La rémunération du CEO se compose comme suit⁽⁷⁾ :

- une rémunération fixe ;
- l'attribution d'un nombre stable de PSU dont l'acquisition définitive après une période de quatre ans est déterminée

en fonction du résultat d'un test de performance établi sur cette période ; et

- l'attribution d'un nombre stable d'options sur actions Sofina.

Le nombre de PSU et d'options sur actions est décidé annuellement par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

La rémunération variable du CEO a ainsi été fortement modifiée par rapport aux exercices précédents. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le LTIP a remplacé la rémunération variable (STI) du CEO qui était déterminée en fonction de l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, de l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la Société ainsi que de la contribution du CEO au cours de l'exercice déterminée au regard d'objectifs individuels et collectifs définis annuellement.

2.3 Autres membres du Comité Exécutif

A l'instar de la rémunération du CEO, la rémunération des autres membres du Comité Exécutif se compose, comme suit :

- une rémunération fixe ;
- l'attribution d'un nombre stable de PSU dont l'acquisition définitive après une période de quatre ans est déterminée en fonction du résultat d'un test de performance établi sur cette période ; et
- l'attribution d'un nombre stable d'options sur actions Sofina.

Le nombre de PSU et d'options sur actions est décidé annuellement par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

En 2017, les autres membres du Comité Exécutif ont en outre bénéficié d'une prime brute de €2.400 payée à l'ensemble des membres du personnel à la suite de la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du bonus collectif mis en place en application des conventions collectives 90 et 90bis.

Comme pour le CEO, la rémunération des autres membres du Comité Exécutif a été fortement modifiée par rapport à l'exercice précédent. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le LTIP a remplacé la rémunération variable des autres membres du Comité Exécutif (STI) qui était déterminée en fonction de l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la Société ainsi que d'une appréciation de leur contribution personnelle au cours de l'exercice, appréciation déterminée au regard d'objectifs collectifs qui étaient définis annuellement.

(5) Par « autres membres du Comité Exécutif », on vise les membres du Comité Exécutif à l'exception du CEO. Les membres du Comité Exécutif sont présentés à la Section 5 du Rapport Annuel. (6) Le Management Group est présenté à la Section 5 du Rapport Annuel. (7) Le CEO ne perçoit pas de tantième au titre de son mandat d'Administrateur chez Sofina.

3. LONG TERM INCENTIVE PLAN (LTIP) MIS EN PLACE POUR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF À PARTIR DE 2017

3.1. Principes et fonctionnement

Chaque année, le CEO et les autres membres du Comité Exécutif et du Management Group⁽⁸⁾ se voient attribuer un certain nombre de PSU dont l'acquisition définitive (vesting) n'est octroyée qu'à l'expiration d'une période de référence de quatre ans et en fonction des résultats d'un test de performance établi sur cette période.

La quote-part du CEO dans le total des PSU attribuées est égale à 11,25%, alors que chacun des autres membres du Comité Exécutif a droit à 10% des PSU attribuées.

Le test de performance est réussi en cas de surperformance de l'Actif Net Réévalué⁽⁹⁾ par action de la Société (dividendes brutes réinvestis) (NAVPS) vis-à-vis de l'indice MSCI All Countries World Index libellé en euros (MSCI AC WI)⁽¹⁰⁾ et ce, sur une période de quatre années précédant la date du test de performance. Si le test de performance est validé, les PSU donneront droit au paiement d'un montant en espèces dont le calcul est détaillé ci-après.

L'acquisition définitive des PSU est déterminée comme suit, à la fin de la période de référence de quatre ans :

- si la performance de la NAVPS sur la période de référence de quatre ans dépasse la performance du MSCI AC WI de 4% sur cette même période (c'est-à-dire 4% de surperformance), 100% des PSU attribuées à un bénéficiaire (le Nombre Maximum de PSU) seront définitivement acquis par ce dernier ;
- si la performance de la NAVPS sur la période de référence de quatre ans dépasse la performance du MSCI AC WI sur cette même période dans une mesure comprise entre 0% et 4% de surperformance, le nombre de PSU définitivement acquis par un bénéficiaire variera de façon linéaire entre environ 20% des PSU attribués (le Nombre Cible de PSU) et le Nombre Maximum de PSU attribuées à ce dernier ;
- si la performance de la NAVPS sur la période de référence de quatre ans est égale à la performance du MSCI AC WI

sur cette même période (c'est-à-dire performance égale), le Nombre Cible de PSU attribuées à un bénéficiaire seront définitivement acquis par ce dernier ;

- si la performance de la NAVPS sur la période de référence de quatre ans est inférieure à la performance du MSCI AC WI sur cette même période (c'est-à-dire sous-performance), aucune PSU attribuée ne sera acquise définitivement.

Le montant en espèces payé en cas de validation du test de performance est égal au nombre de PSU définitivement acquises multiplié par la somme de :

- la NAVPS telle qu'elle ressort des comptes audités à la fin de la dernière année de la période de blocage de quatre ans ; et
- la somme des dividendes bruts par action payés par la Société sur la même période.

Le LTIP implique que, si l'évolution de la NAVPS est inférieure à celle de l'indice de référence, la rémunération variable (LTIP) du CEO et des autres membres du Comité Exécutif sera nulle.

3.2. Test de performance pour la cohorte 2014-2017

La première cohorte de quatre années couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 est venue à échéance fin 2017. Le nombre de PSU octroyé à chaque membre du Comité Exécutif était le suivant :

Cohorte 2014 - 2017		
Nom	Nombre Maximum de PSU	Nombre Cible de PSU
Harold Boël	6.908	1.851
Victor Casier	6.140	1.645
Xavier Coirbay	6.140	1.645
Wauthier de Bassompierre	6.140	1.645
François Gillet	6.140	1.645
Edward Koopman	6.140	1.645

Le test de performance sur la cohorte a été effectué début 2018, sur base de l'évolution sur quatre années de la NAVPS vis-à-vis de l'évolution sur la même période de l'indice MSCI AC WI. Le résultat de ce test de performance se présente comme suit :

Année	NAVPS(t-1)	Dividende brut de l'exercice (€)	NAVPS(t)	Performance	MSCI AC WI
2014	122,57	2,17	139,69	15,9%	18,6%
2015	139,69	2,28	157,02	14,2%	8,8%
2016	157,02	2,45	159,23	3,0%	11,1%
2017	159,23	2,56	172,59	10,1%	8,9%
Performance annualisée 2014-2017				10,7%	11,8%

(8) Certaines particularités s'appliquent aux PSU attribuées aux autres membres du Management Group en fonction de leur niveau de responsabilité au sein du groupe. (9) L'Actif Net Réévalué est égal aux fonds propres ajustés afin de refléter la juste valeur des sociétés mises en équivalence. (10) MSCI AC World NETR EUR Index - NEDEWNR Index.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le MSCI AC WI a progressé sur les quatre dernières années de 11,8%, là où la NAVPS de la Sofina n'a progressé que de 10,7% sur la même période. Aucune des PSU attribuées sur la cohorte 2014-2017 n'ont par conséquent été définitivement acquises, ce qui signifie que ni le CEO ni les autres membres du Comité Exécutif n'a perçu de rémunération variable au titre du LTIP pour l'exercice 2017.

Le Commissaire a réalisé les procédures de vérification convenues afin de rencontrer les attentes du prescrit du Règlement d'attribution des PSU.

4. RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS PAR LA SOFINA AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ EN LEUR QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL EN 2017

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous, calculés en application des points 1. et 2. ci-dessus, représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales. Elles sont attribuées au cours de l'exercice proportionnellement à la durée du mandat exercé par chaque Administrateur durant l'exercice social précédent et à sa participation aux Comités du Conseil. Aucun avantage quelconque ne s'y ajoute, à l'exception pour les Administrateurs venant de l'étranger qui le demandent, du remboursement des frais, principalement de transport et logement, occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil et des Comités. Les Administrateurs non Exécutifs ne reçoivent pas de rémunération autre que les tantièmes forfaitaires, à l'exception du Président qui perçoit une rémunération annuelle fixe de €150.000. Ni les Administrateurs non-Exécutifs, ni le Président ne se voient attribuer des options sur actions.

Les jetons de présence aux réunions des Comités du Conseil sont fixés par séance à €3.500 pour les présidents et €2.500 pour les autres membres. Ils sont prélevés sur l'enveloppe globale des tantièmes avant répartition de ceux-ci entre les Administrateurs.

Noms	Total en €
Harold Boël	-
Nicolas Boël	138.184,48
Jacques Emsens	135.684,48
Dominique Lancksweert	196.026,72
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	125.684,48
Robert Peugeot	143.184,48
Hélène Ploix	139.684,48
Analjit Singh	125.684,48
Michèle Sioen	133.184,48

Noms	Total en €
Charlotte Strömberg ⁽¹¹⁾	83.330,53
Michel Tilmant	138.184,48
Sir David Verey CBE ⁽¹²⁾	258.868,96
Guy Verhofstadt	135.684,48
Total:	1.753.386,53

5. RÉMUNÉRATION DU CEO EN 2017

Il n'existe pas au sein de la Sofina de «représentant principal» d'une quelconque catégorie dans le Comité Exécutif. Le seul Administrateur Exécutif est Harold Boël, CEO, qui a le statut social d'indépendant.

La rémunération individuelle du CEO pour les prestations de l'exercice 2017 se présente comme suit :

	Harold Boël	
Montants (en € milliers)	2017	2016
Rémunération brute fixe	542	532
Rémunération brute variable/LTIP	0	805
Assurance groupe	107	104
Avantages en nature	5	5

Les assurances groupe en vigueur dans la Société, du type «but à atteindre» et «contributions définies», sont les mêmes pour l'ensemble du Comité Exécutif. La Société entend toutefois offrir en 2018 la possibilité à son personnel de souscrire à un plan type «cash balance», en remplacement des plans de pension existants.

Les avantages en nature représentent les avantages liés aux voitures de société et aux aspects mobilité, ainsi que les interventions dans les frais de communication.

6. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN 2017

Le montant global de la rémunération et des autres avantages accordés en 2017 par la Sofina ou ses filiales luxembourgeoises, aux six membres du Comité Exécutif, peut être ventilé comme suit :

	Comité Exécutif	
Montants (en € milliers)	2017	2016
Rémunération brute fixe ⁽¹³⁾	2.280	2.517
Rémunération brute variable/LTIP	0 ⁽¹⁴⁾	2.223
Assurance groupe	620	645
Avantages en nature ⁽¹⁵⁾	35	35

(11) Depuis le 4 mai 2017. (12) En ce non compris sa rémunération fixe annuelle. (13) Xavier Coirbay et François Gillet perçoivent en outre une indemnité forfaitaire annuelle brute de €54.000 liée à leur fonction d'administrateur délégué d'une société luxembourgeoise du groupe Sofina. (14) Ceci ne vise pas les €2.400 perçus par chaque autre membre du Comité Exécutif au titre de bonus collectif décrit au point 2 du présent Rapport. (15) Edward Koopman bénéficie d'un logement de fonction à Bruxelles, étant résident anglais.

Les avantages en nature représentent les avantages liés principalement aux voitures de société et aux aspects mobilité ainsi que les interventions dans les frais de communication.

Les assurances groupe en vigueur dans la Société, du type «but à atteindre» et «contributions définies», sont les mêmes pour l'ensemble du Comité Exécutif. Comme indiqué ci-dessus, ces plans pourraient être remplacés en 2018 par un plan type «cash balance» au choix des bénéficiaires.

7. NOMBRE ET CARACTÉRISTIQUES CLÉS DES ACTIONS, OPTIONS SUR ACTIONS, PSU OU AUTRES DROITS D'ACQUÉRIR DES ACTIONS, ATTRIBUÉS AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL 2017 POUR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucun membre du Comité Exécutif ne s'est vu attribuer d'actions ou de droits d'en acquérir, autres que des options sur actions offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a attribué au cours de l'année 2017, 67.500 options sur actions Sofina et 37.607 PSU aux membres du Comité Exécutif. Les PSU donnent droit au paiement d'un montant en espèces en cas de validation du test de performance exposé ci-dessus.

Les attributions d'options ont fait l'objet de déclarations par les intéressés, sous leur responsabilité, auprès de la FSMA,

en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants.

Le prix d'exercice des options correspond au plus bas de la moyenne des cours de clôture des 30 jours précédant l'offre et celui de la veille de l'offre, conformément aux prescrits de la loi du 26 mars 1999. Le nombre de PSU est calculé selon la formule détaillée plus haut. Ces PSU ne seront définitivement acquises qu'en cas de validation du test de performance au terme des quatre années de la période.

8. NOMBRE ET CARACTÉRISTIQUES CLÉS DES OPTIONS SUR ACTIONS EXERCÉES OU VENUES À ÉCHÉANCE EN 2017

Le tableau ci-dessous détaille pour chaque membre du Comité Exécutif, le nombre d'options exercées ainsi que leur date et prix d'exercice. Le prix d'exercice des options correspond au plus bas de la moyenne des cours de clôture des 30 jours précédant l'offre et celui de la veille de l'offre, conformément aux prescrits de la loi du 26 mars 1999.

Nom	Nombre	Date d'exercice	Prix d'exercice
Victor Casier	1.500	05/05/2017	€78,40
Xavier Coirbay	7.500	11/01/2017	€78,40
Wauthier de Bassompierre	3.000	06/04/2017	€64,85
	2.000	05/05/2017	€64,85
	5.000	04/12/2017	€78,40

Options attribuées aux membres du Comité Exécutif en 2017

Nom	Nombre	Date de l'offre	Date de 1 ^{er} exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice
Harold Boël	30.000	29/03/2017	01/01/2021	29/03/2027	€130,31
Victor Casier	7.500	05/12/2017	01/01/2021	04/12/2027	€128,95
Xavier Coirbay	7.500	05/12/2017	01/01/2021	04/12/2027	€128,95
Wauthier de Bassompierre	7.500	05/12/2017	01/01/2021	04/12/2024	€128,95
François Gillet	7.500	05/12/2017	01/01/2021	04/12/2027	€128,95
Edward Koopman	7.500	05/12/2017	01/01/2021	04/12/2027	€128,95

Nombre de PSU attribuées aux membres du Comité Exécutif en 2017 - cohorte 2017-2020

Nom	Nombre Maximum de PSU	Nombre Minimum de PSU	Date d'échéance
Harold Boël	6.907	1.440	31/12/2020
Victor Casier	6.140	1.280	31/12/2020
Xavier Coirbay	6.140	1.280	31/12/2020
Wauthier de Bassompierre	6.140	1.280	31/12/2020
François Gillet	6.140	1.280	31/12/2020
Edward Koopman	6.140	1.280	31/12/2020

Les exercices d'options ont fait l'objet de déclarations par les intéressés, sous leur responsabilité, auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants. Aucune option sur actions Sofina octroyée aux membres du Comité Exécutif n'est venue à échéance en 2017 sans avoir été exercée.

9. INDEMNITÉS DE DÉPART, DÉPART ÉVENTUEL ET DROIT DE RECouvreMENT

Aucune indemnité quelconque de départ, que ce soit sur une base conventionnelle ou statutaire, n'est prévue, à l'échéance du mandat des Administrateurs non Exécutifs, du CEO, ainsi qu'en ce qui concerne les autres membres du Comité Exécutif, à la fin de leur contrat de travail, que ce départ soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal.

Il n'existe pas de droit au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'information financière erronée.



Sofina SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2017

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Sofina SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 4 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Sofina SA pour la première fois lors de cet exercice. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2 920 063 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1 079 572 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité le point clé de l'audit
<p>Valorisation du portefeuille de participations non cotées</p> <p>La société détient des participations dans des sociétés non cotées pour une valeur nette comptable de 844 MEUR (toutes présentées en immobilisations financières, dont 438 MEUR dans la rubrique « entreprises liées », 282 MEUR dans la rubrique « entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation » et 124 MEUR en « autres immobilisations financières ») représentant 29% du total des actifs et 34% de la valeur des capitaux propres.</p> <p>Conformément aux articles 45 et 66 de l'A.R. du 30 janvier 2001, les participations et les actions portées sous la rubrique " Immobilisations financières " font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.</p> <p>L'identification de moins-value ou de dépréciation durable par rapport à la valeur d'acquisition de ces immobilisations financières non cotées, pour lesquelles peu de données publiques observables sont disponibles, dépend d'estimations ou jugements significatifs de la part du management, que ce soit au niveau de la méthode d'évaluation utilisée ou des paramètres sous-tendant celle-ci.</p>	<p>Nous nous sommes assurés de la conformité des règles d'évaluation de ces participations non cotées avec les principes comptables généralement admis en Belgique.</p> <p>Nous avons analysé le processus de revue des réductions de valeur des immobilisations financières non cotées ainsi que les contrôles internes y relatifs, notamment ceux exercés par le Comité Exécutif. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces contrôles ainsi que leur mise en œuvre et ce, sur la base d'un échantillonnage.</p> <p>Nous avons testé, sur la base d'un échantillonnage, la valeur de marché estimée par le management à laquelle la valeur nette comptable de ces participations a été comparée afin de déterminer si une réduction de valeur s'avérait nécessaire au 31 décembre 2017. Nous avons challengé le choix des méthodes utilisées ainsi que les hypothèses et estimations sous-jacentes.</p> <p>Nous avons réconcilié, sur la base d'un échantillonnage, les données utilisées dans les modèles de détermination de valeurs de marché, telles que les multiples de transaction utilisés, le résultat publié ou les informations provenant directement du management des sociétés dans lesquelles la participation est détenue, avec les sources externes pertinentes et disponibles.</p> <p>Nous avons vérifié la revue rétrospective des hypothèses utilisées dans la détermination des valeurs de marché de ces participations afin d'en valider la pertinence.</p> <p>Nous avons recalculé, sur la base d'échantillonnage, la valeur de marché de ces participations et avons challengé le caractère durable des éventuelles pertes de valeur de ces participations par rapport à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2017.</p>

Nous avons vérifié que les réductions de valeur nécessaires et pertinentes avaient bien été comptabilisées au 31 décembre 2017.

Autre point

Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été contrôlés par un autre commissaire qui a émis une opinion sans réserve en date du 30 mars 2017.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci **proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures** d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

*
* *

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux **normes internationales d'audit (ISA)**, **notre responsabilité est de vérifier, dans** leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du conseil d'administration
- la déclaration de gouvernance d'entreprise
- le rapport de rémunération

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur les informations reprises ci-dessus.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels telle que prévue par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 30 mars 2018

Le commissaire



DELOITTE Réviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Eric Nys

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises
Burgerlijke vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid /
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Etat des personnes occupées**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	35,7	22,4	13,3
Temps partiel	1002	6,2		6,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	40,9	22,4	18,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	59.839	37.662	22.177
Temps partiel	1012	7.281		7.281
Total	1013	67.120	37.662	29.458
Frais de personnel				
Temps plein	1021	8.425.005	6.022.689	2.402.316
Temps partiel	1022	827.123		827.123
Total	1023	9.252.128	6.022.689	3.229.439
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	61.852	34.350	27.502

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	40,3	22,3	18
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	65.463	37.016	28.447
Frais de personnel	1023	11.138.989	8.744.295	2.394.694
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	51.571	28.853	22.718

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	37	6	42,1
110	35	6	40,1
111	2		2
112			
113			
120	24		24
1200			
1201	6		6
1202	5		5
1203	13		13
121	13	6	18,1
1210			
1211	6	1	6,8
1212	3	2	4,6
1213	4	3	6,7
130	13	3	15,7
134	24	3	26,4
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7		7
210	4		4
211	3		3
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	7	1	7,7
310	5	1	5,7
311	2		2
312			
313			
340			
341			
342	3		3
343	4	1	4,7
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	12	5811	10
Nombre d'heures de formation suivies	5802	159	5812	179
Coût net pour l'entreprise	5803	42.379	5813	41.118
dont coût brut directement lié aux formations	58031	31.022	58131	36.582
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	11.357	58132	4.536
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	